

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DU  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD  
DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT  
VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS  
FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC**

Le 21 août 2017

## TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET .....	1
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE .....	1
3.	LES OBSERVATIONS .....	2
3.1	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.....	2
3.2	Conseil de l'industrie forestière .....	3
3.3	Domtar inc. ....	4
4.	L'ANALYSE .....	5
5.	LES RECOMMANDATIONS.....	6
ANNEXE 1	LES PARTICIPANTS .....	1
ANNEXE 2	STATISTIQUES.....	1
ANNEXE 3	Plan d'actions 2014-2018.....	1

## LISTE DES TABLEAUX

### ANNEXE 1 LES PARTICIPANTS

Les personnes désignées par la Régie sont :

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec est représenté par :

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie est représentée par :

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) est représenté par :

Domtar inc. est représentée par :

Fontaine inc. est représentée par :

Menuiserie d'East-Angus est représentée par :

Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs est représenté par :

### ANNEXE 2 STATISTIQUES

Tableau 2.1 Nombre de producteurs qui ont produit le bois

Tableau 2.2 La possibilité forestière sur le territoire du SPFSQ

Tableau 2.3 Volume de bois à pâte mis en marché

Tableau 2.4 Prix du bois à pâte aux producteurs

Tableau 2.5 Volume de bois de sciage mis en marché

Tableau 2.6 Prix du bois de sciage aux producteurs

Tableau 2.7 Comparatif entre le prix du bois rond et transformé dans le sciage résineux

Tableau 2.8 Volumes totaux mis en marché

Tableau 2.9 Revenus réalisés de la vente de bois

Tableau 2.10 Taux de transport moyen pâte

### ANNEXE 3 Plan d'action 2014-2018

Objectif général 1 : Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs

Objectif général 2 : Établir pour les producteurs forestiers des règles selon l'intérêt collectif

Objectif général 3 : Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée

## LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CIFQ	Le Conseil de l'industrie forestière du Québec
Domtar	Domtar inc.
Fédération	Fédération des producteurs forestiers du Québec
PPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FSC	Forest Stewardship Council Canada
Kruger	Kruger Wayagamack
Loi	<i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i>
mca	Mètre cube apparent
mcs	Mètre cube solide
Mpmp	Mille pied mesure planche
MRC	Municipalités régionales de comté
OGC	Organisme de gestion en commun
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes
Plan conjoint	<i>Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud du Québec</i>
PRIBEC	Nom d'une publication – Conseil de l'industrie forestière du Québec
Régie	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SPFSQ	Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Syndicat	Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
tma	Tonne métrique anhydre

## **1. L'OBJET**

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*<sup>1</sup> (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est dans ce cadre que la Régie a procédé à l'évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (le Syndicat) qui agit à titre d'office responsable de l'administration du *Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud du Québec*<sup>2</sup> (le Plan conjoint). La période couverte par l'évaluation débute en 2009 et se termine en 2013.

## **2. LA SÉANCE PUBLIQUE**

La Régie a tenu une séance publique à Sherbrooke, le 20 janvier 2015, afin de recueillir les observations du Syndicat et des personnes intéressées. Préalablement à cette séance, elle a fait publier un avis de séance publique dans l'édition du 17 décembre 2014 du journal *La Terre de chez nous*. Des invitations ont aussi été adressées à divers intervenants.

Les objectifs de la Régie sont :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- prendre connaissance des résultats des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé;
- évaluer la pertinence des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé.

La liste des personnes et organismes qui ont participé aux travaux de la séance publique est fournie à l'annexe 1. La séance a fait l'objet d'un enregistrement. Les documents déposés lors de cette séance publique peuvent être obtenus en s'adressant au Secrétariat de la Régie.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. M-35.1.

<sup>2</sup> RLRQ, c. M-35.1, r. 82.

Ce rapport présente un résumé des interventions des participants. La Régie y présente son analyse de la situation et ses recommandations.

### **3. LES OBSERVATIONS**

#### **3.1 Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec**

Le Syndicat souligne que le Plan conjoint fête ses 50 ans et que celui-ci a atteint la maturité. Il considère que les producteurs forestiers du sud du Québec sont rendus à l'étape de la mise en place d'un plan conjoint provincial ou, à tout le moins, d'un plan conjoint suprarégional.

Des 11 860 propriétaires inscrits au fichier des producteurs, 3 762, soit 32 %, sont membres en règle du Syndicat. Pendant la période couverte par l'évaluation périodique (2009-2013), une moyenne annuelle de 1 777 producteurs ont mis en marché du bois, soit 15 % des propriétaires inscrits au fichier.

Avec la fusion du territoire de la Montérégie<sup>3</sup>, le Plan conjoint vise le territoire de 24 450 hectares dont 43 % sont constitués de terrains forestiers répartis dans 28 municipalités régionales de comté (MRC) ou parties de MRC.

Le Syndicat se dit soucieux de la possibilité forestière du territoire couvert par le Plan conjoint. Il précise que la récolte des quinze dernières années ne correspond qu'à 58 % de la possibilité forestière et qu'il existe, par conséquent, une occasion pour le développement dans tous les groupes d'essences.

La période visée par l'évaluation périodique est caractérisée par une conjoncture difficile pour l'industrie forestière. Cette conjoncture s'est traduite par une baisse globale de 24 % des volumes de bois mis en marché par rapport à la période quinquennale précédente. Les revenus des producteurs ont connu, pour leur part, un recul encore plus prononcé de 41 % entre les deux mêmes périodes. Les reculs sont encore plus importants dans le secteur du sciage avec des volumes en réduction de 33 % et des revenus en diminution de 47 %.

Le Syndicat constate que, dans le secteur du bois de sciage, l'écart entre la valeur obtenue par les acheteurs pour le bois transformé et le prix reçu par les producteurs s'accroît. La seule diminution du nombre de scieries ne peut expliquer à elle seule ce phénomène. Une plus grande concertation entre les offices apparaît nécessaire au Syndicat. Cette réalité milite en faveur d'une plus grande concertation entre les offices de mise en marché des bois de la forêt privée.

Le Syndicat souligne l'importance qu'il accorde à la représentation des producteurs. Il travaille notamment avec les agences de mise en valeur, les comités sur les réglementations municipales, les comités sur les bassins versants et les comités sur les « Table forêts ». Il représente les producteurs lors de commissions et consultations et participe étroitement aux travaux de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (la Fédération) en matière de fiscalité forestière et de taxation foncière.

---

<sup>3</sup> Dans sa Décision 10155 du 27 novembre 2013, la Régie mettait fin au *Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec* et modifiait le *Plan conjoint des producteurs forestiers de l'Estrie* pour en reconfigurer le territoire afin d'y inclure une partie de celui qui était couvert par le plan conjoint auquel elle mettait fin.

Le Syndicat supporte aussi les producteurs par l'information qu'il leur fournit ainsi que par des formations qu'il dispense. Sur ce dernier point, il souligne que plus de 1 100 producteurs ont participé aux divers cours offerts pendant la période à l'étude.

À partir des priorités d'action qu'il avait établie en 2009 et de l'évolution des marchés, le Syndicat établit certains constats, notamment :

- la certification forestière sert davantage l'acceptabilité sociale des pratiques forestières qu'à obtenir de meilleurs prix pour les producteurs;
- l'objectif de voir l'ensemble du bois vendu aux États-Unis passer par le Plan conjoint est atteint;
- il existe peu d'acheteurs pour les nouvelles avenues de la transformation, ce marché reste à développer;
- le Syndicat est parvenu à mettre en marché des volumes d'essences secondaires (pin, pruche, mélèze).

Il note aussi une augmentation des frais associés au transport attribuable au prix croissant des carburants.

En matière de certification forestière, le Syndicat indique soutenir les producteurs à intégrer les éléments de durabilité à leurs pratiques sylvicoles et à permettre aux acheteurs de mettre en marché des produits certifiés. Il croit que ces efforts contribueront à la reconnaissance du droit de produire et au maintien de la confiance du public en l'aménagement durable des forêts privées.

Pour les prochaines années, les actions du syndicat s'articuleront autour de trois objectifs généraux, soit : organiser collectivement les rapports avec les acheteurs, établir pour les producteurs des règles selon l'intérêt collectif et favoriser une mise en marché efficace et ordonnée. Chacun de ces thèmes est développé en objectif spécifique et moyen de mise en œuvre.

### **3.2 Le Conseil de l'industrie forestière du Québec**

Malgré la reprise de l'activité économique forestière, les livraisons en provenance de la forêt privée tardent à remonter par rapport aux autres sources d'approvisionnement telles celles provenant de la forêt publique et les importations. L'évolution de la possibilité de coupe et de récolte en forêt privée démontre que, malgré le fort potentiel, la récolte demeure faible depuis 2009.

Bien que le Québec ait connu de nombreuses fermetures d'usine depuis 2006, il existe actuellement de nombreuses opportunités de marchés pour les produits finis. La compétitivité des entreprises québécoises de transformation demeure toutefois préoccupante. Elle est confrontée à un coût d'acquisition de la fibre plus élevé au Québec (221,04 \$/Mpmp) qu'en Alberta (173,88 \$/Mpmp) ou qu'en Colombie-Britannique (178,98 \$/Mpmp). Le coût de transformation en usine au Québec est plus élevé que celui des usines de ces deux provinces en raison, notamment, de la taille plus réduite de ses usines.

Le Plan conjoint est l'un des rares pour lequel il participe à l'évaluation périodique. Il note que les administrateurs du Plan conjoint démontrent une belle volonté de faire évoluer les choses et souligne les efforts de ceux-ci en matière de certification forestière et de concertation avec d'autres intervenants forestiers.

La forêt privée a un rôle à jouer pour permettre à l'industrie forestière de regagner sa compétitivité. Elle compte sur les administrateurs de plan conjoint pour assurer une plus grande mobilisation des propriétaires et pour offrir aux producteurs des services en matière d'organisation de la production, particulièrement en ce qui concerne le transport du bois. Il invite les administrateurs à améliorer le support administratif, logistique, opérationnel et commercial offert aux producteurs.

Les intervenants de l'industrie forestière ont intérêt à travailler ensemble pour relever les nombreux défis qui confrontent l'industrie. Il invite l'Office à développer des partenariats avec les usines et offre au Syndicat sa pleine collaboration.

### **3.3 Domtar inc.**

Son usine de Windsor détient des certifications environnementales du Forest Stewardship Council Canada (FSC), du Sustainable Forestry Initiative (SFI) et du Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC). Cette usine est la plus grande utilisatrice de bois de trituration de feuillus au Québec et la plus grande utilisatrice de bois de la forêt privée au Québec. L'entreprise détient d'importants territoires forestiers et est elle-même productrice de bois.

Domtar inc. (Domtar) souligne que 40 % des approvisionnements de son usine de Windsor proviennent des forêts privées. Toutefois, depuis dix ans, sa demande excède l'offre provenant des territoires des six plans conjoints où elle s'approvisionne. Les livraisons de la forêt privée ne correspondent qu'à 60 % de ce qu'elles étaient avant 2003. L'entreprise établit quelques constats généraux sur la forêt privée :

- depuis plus d'une décennie, la production annuelle de feuillus ne représente que 40 % de la possibilité forestière de ces propriétés;
- malgré une augmentation constante des prix offerts pour le bois à pâte de feuillus, les volumes livrés par les producteurs n'ont pas suivi la demande;
- une récolte minimale (chantier de 15 hectares) et un meilleur tri des produits lors de la récolte permettraient de réduire les coûts et de créer de la valeur pour les propriétaires;
- la mécanisation des opérations pourrait être plus performante par une meilleure organisation du travail;
- le revenu net au producteur dépend principalement de la maximisation de la valeur des produits, une réduction des coûts de récolte, de transport et des frais de gestion du Plan conjoint;
- la main-d'œuvre forestière doit être renouvelée.



L'entreprise encourage la certification forestière en offrant aux producteurs une prime pour du bois certifié. Elle considère que la certification forestière constitue un avantage comparatif et favorise l'acceptabilité sociale pour la récolte du bois.

Elle constate qu'à peine 40 % de la possibilité forestière en bois feuillus est récoltée annuellement sur les terres privées. Elle s'offusque aussi qu'une partie des volumes produits soit destinée au bois de chauffage et à l'exportation, une utilisation de la ressource qui crée peu de valeur ajoutée et qui représente une mauvaise utilisation des contributions de l'industrie aux agences de mise en valeur qui supportent les travaux en forêt privée.

Enfin, Domtar déplore l'écart grandissant entre les volumes de feuillus et de tremble prévus aux contrats et ceux réellement livrés de juillet 2012 à décembre 2014. Avec les outils actuels utilisés par le Syndicat pour le suivi de la production en forêt, il est difficile pour un client de prévoir les quantités qui seront livrées.

#### **4. L'ANALYSE**

La Régie souligne l'intérêt des participants à faire évoluer l'industrie dans son ensemble.

La Régie note la préoccupation du Syndicat en ce qui concerne la possibilité de permettre aux producteurs de tirer de bons revenus de l'exploitation de leurs boisés, notamment par le développement de nouveaux marchés.

La certification est une étape importante pour le Syndicat afin de veiller à garder ses parts de marché. Toutefois, aucun plan d'action en matière d'objectifs et moyens d'atteindre ces objectifs n'a été présenté à la Régie à cet effet.

Le Syndicat s'implique dans le domaine des représentations à divers comités et auprès d'intervenants et organismes du milieu. Il veille également à ce que les boisés soient mis en valeur et maintient de bonnes relations avec les intervenants et organismes de gestion en commun responsables de l'aménagement des boisés. La Régie ne peut qu'encourager les efforts fournis en ce sens.

La Régie note les efforts du Syndicat pour la diffusion d'information aux producteurs et en matière de formation. Elle note son implication sur différents comités afin de représenter les intérêts des producteurs.

La Régie constate que, malgré l'annexion du territoire de la Montérégie, le Syndicat n'a pas indiqué à la Régie comment il comptait composer avec l'ajout de ce territoire et, du fait, même de son nombre de producteurs.

L'industrie a fait valoir de nombreux points sur lesquels le Syndicat doit réagir afin de contribuer au développement de la filière forestière. La compétitivité est un enjeu majeur. Quelques recommandations touchaient, entre autres, la main-d'œuvre, sa formation, l'importance d'attirer une relève compétente, la mécanisation de certaines opérations forestières et l'importance d'un tri en ce qui touche des composantes du bois afin de maximiser les revenus des producteurs.

De plus, la Régie croit que des mesures importantes doivent être prévues par le Syndicat afin de s'assurer que les volumes contractés avec les industriels soient respectés.

La Régie constate qu'il semble difficile de mobiliser les producteurs forestiers et que certains propriétaires forestiers sont peu enclins à agir comme des exploitants de la matière ligneuse sur leur propriété. Elle encourage le Syndicat à poursuivre sa réflexion afin de surmonter cette problématique.

Les enjeux et défis découlant de la mondialisation de la mise en marché du bois au Québec sont grands. Ces enjeux et défis nécessitent des efforts de consultation et de concertation avec la Fédération, les autres syndicats, les industriels, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les instituts de recherche et les spécialistes du secteur.

Enfin, la Régie réitère l'importance d'une planification structurée. Le choix d'indicateurs judicieux et l'identification des résultats attendus permettront au Syndicat d'augmenter ses chances de réussite quant aux résultats visés. Le fait de préciser les objectifs à court, moyen et long terme tout en indiquant les échéances prévues sont également des gages de succès.

## **5. LES RECOMMANDATIONS**

Considérant ce qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande :

- d'identifier et de mettre en place des moyens visant à garantir aux acheteurs le respect des ententes d'approvisionnement, notamment quant au respect des volumes et des calendriers de livraisons convenus;
- d'entreprendre une véritable réflexion sur les facteurs permettant d'augmenter la compétitivité des entreprises forestières et d'analyser certains aspects soulevés par l'industrie telles les compétences de la main-d'œuvre, la relève, la mécanisation de certaines opérations forestières et l'importance du tri des produits lors du façonnage;
- d'accroître les efforts de mobilisation des producteurs en collaboration avec les intervenants du milieu forestier;
- de maintenir et d'intensifier la coopération et la synergie avec les industriels forestiers et les autres syndicats de producteurs de bois afin d'accélérer le développement de la mise en valeur intégrée du potentiel des boisés privés;
- de poursuivre les efforts en vue de trouver des solutions permettant de rationaliser les coûts de transport;
- de poursuivre son implication dans le domaine de la certification environnementale en ciblant des objectifs à atteindre.

---

(s) André Rivet

---

(s) Daniel Diorio

## **ANNEXE 1 LES PARTICIPANTS**

### **Les personnes désignées par la Régie sont :**

Monsieur Gilles Hains<sup>4</sup>, président de la séance et vice-président à la Régie

Monsieur Daniel Diorio, régisseur

Monsieur André Rivet, régisseur

Madame Évelyne Martel, conseillère économique

### **Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :**

#### Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec est représenté par :

Monsieur André Roy, président

Monsieur Noël Morin, 1<sup>er</sup> vice-président

Monsieur Émery Bélanger, 2<sup>e</sup> vice-président

Monsieur Martin Larrivé, directeur général

Monsieur Robert Proteau, administrateur

Monsieur Jean-Paul Roy, administrateur

Monsieur Sylvain Dulac, adjoint au directeur

Monsieur Claude Caplette, adjoint au directeur

Monsieur Raymond Thibeault, ex-directeur général

#### Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie est représentée par :

Monsieur Jean-Paul Gendron, président

Madame Lise Beauséjour

#### Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) est représenté par :

Monsieur Yves Lachapelle, directeur de la Foresterie et de l'Approvisionnement

#### Domtar inc. est représentée par :

Monsieur André Gravel, directeur de la Foresterie et de l'Approvisionnement

Madame Catherine Moreau

---

<sup>4</sup> Monsieur Gilles Hains a cessé d'occuper sa fonction le 12 juin 2015.

Monsieur Raymond Vanier

Fontaine inc. est représentée par :

Monsieur Éric Bouchard

Monsieur Michel Vachon

Menuiserie d'East-Angus est représentée par :

Monsieur Robert Lapointe, président

Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs est représenté par :

Monsieur Frédéric Boucher-Poulin, responsable de la région, Unité de gestion des ressources naturelles de l'Estrie

## ANNEXE 2 STATISTIQUES

Tableau 2.1 Nombre de producteurs qui ont produit le bois<sup>5</sup>

Année	PÂTE	SCIAGE <sup>6</sup>	TOTAL <sup>7</sup>
2009	1 138	1 360	1 917
2010	774	1 285	1 689
2011	912	1 253	1 674
2012	858	1 348	1 742
2013	731	1 567	1 865
<b>MOYENNE</b>	<b>883</b>	<b>1 363</b>	<b>1 777</b>

Tableau 2.2 La possibilité forestière sur le territoire du SPFSQ<sup>8</sup>

En mètres cubes solides

Groupes d'essences	Possibilité	Prélèvements annuels 1999-2013	Différentiel volume	Différentiel %
Sapin-épinette	643 800	424 200	219 600	66 %
Autres résineux	364 000	103 800	260 200	29 %
Feuillus durs	1 052 000	641 400	410 600	61 %
Peupliers	170 000	125 600	44 400	74 %
<b>Total</b>	<b>2 229 800</b>	<b>1 295 000</b>	<b>934 800</b>	<b>58 %</b>

Tableau 2.3 Volume de bois à pâte mis en marché

En mètres cubes solides

Année	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers	Total
2009	54 090	7 060	104 500	71 390	237 040
2010	22 800	13 110	123 690	68 830	228 430
2011	35 440	26 670	118 000	81 880	261 990
2012	27 730	29 600	109 160	95 340	261 830
2013 <sup>9</sup>	13 840	30 210	103 650	87 970	235 670
<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>30 780</b>	<b>21 330</b>	<b>111 800</b>	<b>81 082</b>	<b>244 992</b>
<b>Moyenne 2004-2008</b>	<b>83 240</b>	<b>4 440</b>	<b>103 340</b>	<b>72 320</b>	<b>263 340</b>
<b>Variation en % 04-08/09-13</b>	<b>-63 %</b>	<b>380 %</b>	<b>8 %</b>	<b>12 %</b>	<b>-7 %</b>

<sup>5</sup> Inclus les producteurs membres des OGC.

<sup>6</sup> Pour le bois de sciage payé par le SPFSQ.

<sup>7</sup> Comme des producteurs peuvent se retrouver dans les deux groupes de production, les doublons sont exclus.

<sup>8</sup> Mise à jour en 2014.

<sup>9</sup> Pour l'année 2013, les livraisons de sapin-épinette sont exclusivement du bois livré aux États-Unis après la fin du contrat de bois à pâte en 2012 avec Kruger Wayagamack.

**Tableau 2.4 Prix du bois à pâte aux producteurs**

Année	Sapin-épinette \$/mcs	Autres résineux \$/tma	Feuillus durs \$/tma	Peupliers \$/tma
2009	53,00	n/a	68,00	65,50
2010	45,69	58,79	67,92	65,95
2011	45,00	59,00	69,38	66,58
2012	41,45	58,00	69,64	66,28
2013	s. o.	57,16	70,39	66,35
<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>46,29</b>	<b>54,91</b>	<b>69,07</b>	<b>66,13</b>
<b>Moyenne 2004-2008</b>	<b>51,94</b>	<b>s. o.</b>	<b>68,96</b>	<b>65,11</b>
<b>Variation en % 04-08/09-13</b>	<b>-11 %</b>	<b>s. o.</b>	<b>0 %</b>	<b>2 %</b>

**Tableau 2.5 Volume de bois de sciage mis en marché**

En mètres cubes solides

Année	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers	Total
2009	204 900	55 210	34 120	16 940	311 170
2010	223 760	38 030	38 000	10 910	310 700
2011	212 650	31 210	31 900	4 370	280 130
2012	259 210	33 850	39 610	5 600	338 270
2013	323 220	32 220	39 920	7 730	403 090
<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>244 748</b>	<b>38 104</b>	<b>36 710</b>	<b>9 110</b>	<b>328 672</b>
<b>Moyenne 2004-2008</b>	<b>347 180</b>	<b>59 230</b>	<b>66 010</b>	<b>16 370</b>	<b>488 790</b>
<b>Variation en % 04-08/09-13</b>	<b>-30 %</b>	<b>-36 %</b>	<b>-44 %</b>	<b>-44 %</b>	<b>-33 %</b>

**Tableau 2.6 Prix du bois de sciage aux producteurs**

Année	Sapin-épinette \$/Mpmp	Sapin-épinette \$/corde 8'	Érable à sucre \$/Mpmp	Bouleau jaune \$/Mpmp	Peupliers \$/Mpmp
2009	299,00	187,00	374,00	465,00	205,00
2010	282,00	173,00	374,00	456,00	209,00
2011	268,00	156,00	407,00	430,00	200,00
2012	271,00	163,00	398,00	399,00	200,00
2013	300,00	175,00	413,00	379,00	200,00
<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>284,00</b>	<b>170,80</b>	<b>393,20</b>	<b>425,80</b>	<b>202,80</b>
<b>Moyenne 2004-2008</b>	<b>358,80</b>	<b>230,20</b>	<b>534,40</b>	<b>441,80</b>	<b>213,80</b>
<b>Variation en % 04-08/09-13</b>	<b>-21 %</b>	<b>-26 %</b>	<b>-26 %</b>	<b>-4 %</b>	<b>-5 %</b>

**Tableau 2.7 Comparatif entre le prix du bois rond et transformé dans le sciage résineux**

Prix moyens annuels

8' (2 x 4 colombage)

Année	SPFSQ \$/corde <sup>10</sup>	PRIBEC \$/corde	PRIBEC \$/Mpmp	Différence \$/corde
2005	256 \$	309 \$	442 \$	53 \$
2006	245 \$	256 \$	366 \$	11 \$
2007	207 \$	228 \$	326 \$	21 \$
2008	194 \$	194 \$	277 \$	(0) \$
2009	187 \$	186 \$	266 \$	(1) \$
2010	173 \$	201 \$	288 \$	28 \$
2011	156 \$	193 \$	276 \$	37 \$
2012	163 \$	249 \$	356 \$	86 \$
2013	175 \$	275 \$	393 \$	100 \$
2014	186 \$	296 \$	423 \$	110 \$

12' (longueurs assorties)

Année	SPFSQ \$/Mpmp <sup>11</sup>	PRIBEC \$/Mpmp	Différence \$/Mpmp	Copeaux \$/tma
2005	388 \$	450 \$	62 \$	128 \$
2006	365 \$	384 \$	19 \$	125 \$
2007	316 \$	330 \$	14 \$	123 \$
2008	300 \$	297 \$	(3) \$	129 \$
2009	285 \$	275 \$	(10) \$	125 \$
2010	271 \$	312 \$	41 \$	104 \$
2011	261 \$	301 \$	40 \$	109 \$
2012	260 \$	366 \$	106 \$	112 \$
2013	289 \$	428 \$	139 \$	101 \$
2014	310 \$	448 \$	138 \$	103 \$

---

<sup>10</sup> Prix au chemin  
1000 pmp = 1,43 corde de 8'  
**Prix estimés par extrapolation**  
Prix Pribec colombage 2 x 4 x 8 Montréal, sec (\$ CA/MPMP)  
Prix Pribec longueurs assorties n°1 et n°2 – 2 x 4, sec (\$ CA/MPMP).

<sup>11</sup> Idem.

**Tableau 2.8 Volumes totaux mis en marché**En mètres cubes solides

Année	Pâtes	Sciage	Exportation <sup>12</sup>	Total
2009	211 680	311 200	25 330	548 210
2010	194 100	310 700	34 330	539 130
2011	236 230	280 100	25 790	542 120
2012	228 670	338 300	33 130	600 100
2013	204 770	403 090	30 900	638 760
<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>215 090</b>	<b>328 678</b>	<b>29 896</b>	<b>573 664<sup>13</sup></b>
<b>Moyenne 2004-2008</b>	<b>255 050</b>	<b>488 790</b>	<b>8 290</b>	<b>752 130</b>
<b>Variation en % 04-08/09-13</b>	<b>-16 %</b>	<b>-33 %</b>	<b>261 %</b>	<b>-24 %</b>

**Tableau 2.9 Revenus réalisés de la vente de bois**

Année	Pâtes	Sciage	Total
2009	11 300 000 \$	11 300 000 \$	22 600 000 \$
2010	8 900 000 \$	10 500 000 \$	19 400 000 \$
2011	10 300 000 \$	9 700 000 \$	20 000 000 \$
2012	10 230 000 \$	12 230 000 \$	22 460 000 \$
2013	9 490 000 \$	16 470 000 \$	25 960 000 \$
<b>Moyenne 2009-2013</b>	<b>10 040 000 \$</b>	<b>12 040 000 \$</b>	<b>22 080 000 \$</b>
<b>Moyenne 2004-2008</b>	<b>14 920 000 \$</b>	<b>22 830 000 \$</b>	<b>37 750 000 \$</b>
<b>Variation en % 04-08/09-13</b>	<b>-33 %</b>	<b>-47 %</b>	<b>-41 %</b>

**Tableau 2.10 Taux de transport moyen pâte<sup>14</sup>**

Année	Sapin-épinette \$/mca	Autres résineux \$/tma	Feuillus mélangés \$/tma	Peupliers \$/tma
2009	11,79	s. o.	21,06	23,14
2010	11,79	23,39	20,81	22,58
2011	12,13	22,47	20,66	22,99
2012	12,23	23,33	20,99	23,37
2013	s. o.	23,79	21,80	24,08

<sup>12</sup> Le bois d'exportation est exclusivement du bois à pâte. Les premières ententes datent de 2006.

<sup>13</sup> Près de 900 000 mcs sur cinq ans en moins

<sup>14</sup> Les taux peuvent varier par année en fonction des distances moyennes de transport et des augmentations par convention.



### ANNEXE 3 Plan d'action 2014-2018

#### Objectif général 1 : Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs

Les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan conjoint

Objectif général / objectifs spécifiques	Moyens mis en œuvre (outils)
Prendre des parts de marché dans les nouvelles avenues de la transformation du bois (biomasse, sous-produits du bois, produits forestiers non-ligneux, etc.).	Le SPFSQ reste vigilant aux différents marchés qui se développeront.
Être à l'affût de tous les marchés qui sont appelés à se développer dans un avenir très rapproché.	Le SPFSQ reste vigilant aux différents marchés qui se développeront afin d'en faire profiter tous les producteurs forestiers.
Diversifier les marchés tout en visant un meilleur revenu pour les producteurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer les pertes de marché (Kruger);</li><li>• Respect du principe de la résidualité des bois de forêt publique dans la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>;</li><li>• Viser une meilleure concertation entre les Offices.</li></ul>
Augmenter le pouvoir d'intervention des producteurs dans la mise en marché.	Obtenir une meilleure cohésion entre les Offices.
Obtenir un meilleur prix pour les producteurs.	Du travail reste à faire pour le secteur du sciage afin d'obtenir une part plus importante des prix du bois de sciage par une meilleure cohésion avec les autres Offices.
Obtenir de meilleures conditions de vente pour les producteurs.	Se pencher sur les prix et le mesurage, revoir et repenser le transport avec les autres Offices et les Acheteurs.

**Objectif général 2 : Établir pour les producteurs forestiers des règles selon l'intérêt collectif**

Les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan conjoint

<b>Objectif général / Objectifs spécifiques</b>	<b>Moyens mis en œuvre (outils)</b>
Viser à atteindre le potentiel forestier régional.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'un comité régional sur la production de bois pour augmenter la production;</li><li>• Obtenir un meilleur prix pour les produits;</li><li>• Optimiser l'adhésion au Programme de remboursement de taxes foncières;</li><li>• Formation et information des producteurs forestiers.</li></ul>
Obtenir de meilleures conditions de transport pour les producteurs en optimisant le transport du bois.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Optimiser le Babillard forestier pour la pâte et le sciage en décloisonnant les territoires de transport des Offices;</li><li>• On vise à améliorer l'efficacité du transport dans les prochains cinq ans.</li></ul>

### Objectif général 3 : Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée

Objectif général / Objectifs spécifiques	Moyens mis en œuvre (outils)
Développer des marchés pour les essences secondaires.	Le SPFSQ reste vigilant aux différents marchés qui se développent.
Intervenir légalement pour éviter tout débordement dans certains secteurs de la mise en marché.	Si reprise importante de la demande de bois courts de petites dimensions dans le secteur du sciage, le SPFSQ suivra de près l'évolution afin d'en saisir l'opportunité et verra à réglementer s'il y a lieu.
Continuer à défendre et exiger le respect du principe de la résidualité des bois de la forêt publique dans la Loi sur les forêts.	Le SPFSQ appuiera et collaborera étroitement avec la FPFQ afin de faire appliquer le principe de la résidualité des bois de la forêt publique dans la Loi.
Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés.	Améliorer la concertation et la cohésion entre les Offices voisins pour le secteur du sciage serait un grand pas pour améliorer les revenus des producteurs forestiers.
Diminuer et uniformiser le risque d'affaires pour les producteurs dans la mise en marché de leur produit.	Le SPFSQ verra à exiger un dépôt monétaire de la part des acheteurs qui lui semblent plus à risque financièrement avant de signer une convention de sciage.
Optimiser l'écoulement du produit en fonction des différents utilisateurs, les différents marchés de destination ou les différentes utilisations.	Le SPFSQ continuera à informer les producteurs forestiers pour les sensibiliser à maximiser des produits forestiers qui représentent des plus-values en termes de revenus.